

« LIBERTÉ D'EXPRESSION EN DANGER »

# Table ronde à l'université de Strasbourg avec Bernard Mezzadri et Ahmet Insel

→ par Pascal Maillard, secrétaire national

Le 19 mai dernier, soixante-dix personnes étaient massées dans une salle trop petite pour débattre de la liberté d'expression des universitaires. Une rencontre organisée par l'intersyndicale et une association de doctorants, à l'initiative de Pinar Selek, membre du SNESUP.

La sociologue Pinar Selek présenta ainsi Bernard Mezzadri et Ahmet Insel : « Deux universitaires, l'un Français, l'autre Turc, poursuivis par la justice pour s'être exprimés, témoins de la répression de l'État dans des contextes différents, et à des échelles différentes. » Ahmet Insel, figure importante des intellectuels engagés en Turquie, est économiste, politologue et professeur d'université. Il a été vice-président de l'université Paris 1. Il fait partie de 1 158 universitaires turcs et étrangers signataires de l'appel « Nous ne serons pas complices de ce crime », un texte publié début janvier et exigeant la fin des massacres des Kurdes et l'ouverture de négociations pour aller vers « une paix durable ». Ahmet Insel a rappelé la violence de la répression des signataires organisée par le pouvoir turc, au sein même des universités : ouverture d'enquêtes disciplinaires dans soixante universités turques (sur 180), quatre arrestations suivies de procès, quarante enseignants-chercheurs contractuels licenciés, vingt-cinq titulaires suspendus. Et cela malgré « le soutien international remarquable ». Il a souligné l'importance de « la conception extensive du terrorisme » du président Erdogan, qui fait explicitement un parallèle entre un

crayon et une arme. Il a aussi mis en avant le fait que cet appel constituait une « expression citoyenne au titre d'universitaires » et non l'exercice d'une liberté académique. Mais que l'exercice de cette liberté d'expression citoyenne s'est aussi soldé en Turquie par une limitation de la liberté académique. Des universitaires signataires de l'appel ont en effet vu leur programme de recherche bloqué, une forme de répression qui affecte directement leur travail. Bernard Mezzadri, maître de conférence et spécialiste reconnu de l'anthropologie de la Grèce antique, a tenu à souligner d'emblée la différence de degré entre la situation des universitaires turcs et ce dont il a été victime à titre personnel, même si la logique des deux cas peut être rapprochée. Dénoncé par le président de l'université d'Avignon auprès du procureur pour avoir ironisé sur Manuel Valls dans un mail sur une liste de diffusion, il a été poursuivi pour incitation à la haine raciale, alors même que son propos critiquait le racisme de celui qui n'était pas

encore Premier ministre. Lors du procès qui se tint au mois de janvier, non seulement le procureur persista dans son contresens ubuesque, mais l'université se porta partie civile et son avocat incrimina Bernard Mezzadri de « lepéniste universitaire ». Relaxé « grâce à l'importance des manifestations de soutien » (pétition de 11 000 signataires), dont celui de l'intersyndicale locale, notre collègue a cependant souligné le caractère « très frileux » des soutiens des collègues dans son établissement. Citant un procès-verbal d'un conseil d'administration récent, Bernard Mezzadri révéla que l'inter-

▼  
En Turquie,  
des universitaires  
signataires de l'appel  
ont en effet vu  
leur programme  
de recherche bloqué.  
▲

syndicale locale avait proposé « l'idée que l'établissement travaille à protéger les personnels qui ne semblent pas toujours maîtres de leur écrit ». « Donc qu'on ne dise pas de mal de Manuel Valls », ironisa Bernard Mezzadri, suscitant les sourires de l'assistance. Résumé conclusif de notre collègue : « L'université engage un procès qu'elle perd... mais malgré tout l'université récupère l'affaire pour faire réintervenir les censeurs. » Et notre collègue de souligner avec vigueur : « Le signalement par un collègue pour un délit d'opinion va à l'encontre de toutes les traditions universitaires qui ont pour rôle de préserver et défendre la liberté d'expression. » Le débat engagé avec l'assistance, qui dura plus d'une heure et fut particulièrement riche, mit en évidence l'existence, aussi bien en Turquie qu'en France, d'un nouvel autoritarisme académique et d'une forme de servitude volontaire qui peut conduire des collègues aussi bien à des actes de collaboration avec le pouvoir qu'à des consentements ou des silences coupables. On souligna pour la France l'effet délétère, sur la liberté d'expression, de la loi LRU et du nouveau management dans les universités. ●

Débat autour de la liberté d'expression.



© DR